

octobre 2019

## ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS : rentrée scolaire 2020

### Modalités et mise en œuvre du nouveau dispositif Calendrier du dépôt des dossiers

Personnels d'enseignement, d'éducation du second degré et psychologues de l'Éducation Nationale, vous êtes confrontés à des difficultés ? Pour y faire face, vous souhaitez trouver des réponses, faire des choix, être accompagnés ?

La circulaire NS 2019-11 second degré vous concerne\*.

Pour vous aider, voici un calendrier :

#### Postes Adaptés de Courte et de Longue Durée (PACD-PALD)

Dépôt des dossiers **avant le 14 novembre 2019** auprès du chef d'établissement

Groupe de travail prévu **le 03 mars 2020** pour la décision d'octroi des PACD-PALD

Prendre contact avec nos commissaires paritaires académiques lors du dépôt d'un dossier de PACD ou PALD. Votre situation sera examinée lors du GT où siègent nos élu-es

06 79 47 08 94 / 07 68 06 76 64  
ou par mél à [capanantes@snuiep.fr](mailto:capanantes@snuiep.fr)

#### Mesures de prévention

Dépôts des demandes d'allègement de service

Avant le **31 janvier 2020** à la cellule RH de la DIPE.

Sont concernés :

- les aménagements du poste de travail pour les personnels confrontés à une altération de la santé.

*Les demandes peuvent être effectuées toute l'année, mais certains aménagements ne peuvent pas être immédiatement mis en œuvre.*

- les aménagements du poste de travail des personnels en situation de handicap

*Certaines demandes pourront être étudiées en dehors des dates arrêtées, mais uniquement à titre exceptionnel. Ces aménagements destinés à compenser tout ou partie du handicap peuvent être de différentes natures.*

\*Dans tous les cas, il convient de consulter l'intégralité de la circulaire, les annexes, les fiches à remplir, la lettre au médecin traitant. Ces documents sont consultables sur notre site [www.nantes.snuiep.fr](http://www.nantes.snuiep.fr)

Leur avenir *c'est mon métier*

